

REGLEMENT DES TRAILS

— RETOUR AUX ORIGINES DU TRAIL —
VOLVIC VOLCANIC EXPERIENCE



— 30/31 MAI &
JOUR 1 : BOUGEZ !

1^{ER} JUIN 2019 —
JOUR 2 : EXPLOREZ !



110
KMs

43
KMs

25
KMs

15
KMs



CHAÎNE DES PUYs - FAILLE DE LIMAGNE
PATRIMOINE MONDIAL DE L' **UNESCO**

VOTRE FAMILLE EST LA BIENVENUE - WWW.VOLVIC-VVX.COM

GENERALITES

L'événement Volvic Volcanic Experience (VVX) qui se déroulera les 30, 31 Mai et 1 Juin 2019 est organisé par l'association Volvic Volcanic, dont le siège est situé 1 place de la Résistance, 63530 Volvic. La partie course à pied de l'événement répond à la réglementation des courses hors stade.

LIEU

L'organisation (accueil, départs, arrivées, vestiaires, podium, village animations) se situe sur le site de la source Volvic (à proximité de l'Espace Information Volvic), situé rue des Sources 63530 Volvic. Aucun emplacement de stationnement de véhicules n'est cependant disponible sur place. Des emplacements prévus à cet effet sont disponibles au niveau du complexe sportif Champleboux situé avenue de la Liberté, 63530 Volvic. L'accès au site d'organisation se fera à pied ou grâce à un service gratuit de navettes.

INSCRIPTIONS

L'inscription aux courses de l'événement se fait uniquement par internet, via le site officiel de l'événement www.volvic-vvx.com grâce à un mode de paiement sécurisé par carte bancaire. La date limite d'inscription en ligne pour les courses est fixée au 25 Mai 2019. Passée cette date, seules les inscriptions sur place seront possibles, dans la limite des quotas encore disponibles.

Pour valider son inscription à l'un des 4 trails proposés sur l'événement, un coureur devra fournir, conformément à la législation en vigueur, soit :

- la copie de sa licence Athlé Compétition, Athlé Santé Loisir option Running ou le Pass Running délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation
- la copie de sa licence délivrée par la FFCO, la FFPM, l'UFOLEP ou la FF Triathlon, en cours de validité à la date de la manifestation
- La copie de son certificat de non contre-indication à la pratique du sport en compétition de moins d'un an.

L'envoi de la copie de la licence ou du certificat médical doit se faire au moment de l'inscription. Une confirmation d'inscription est envoyée par mail dès validation de l'inscription par Sportips.

Cas particulier des coureurs étrangers :

L'obligation de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, s'applique à tous les coureurs étrangers.

Le médecin effectuant le certificat médical peut être situé ou non sur le territoire national. Il doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin.

SECURITE ET CONSIGNES A RESPECTER

- Tous les participants coureurs de la VVX s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif et sont tenus de respecter scrupuleusement le code de la route lors des passages sur des portions de routes.
- Une surveillance médicale est assurée par un médecin et une association de secouristes avec postes de secours aux points stratégiques précisés lors des consignes de course. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. En cas de problèmes sur les parcours, chaque participant se doit de le signaler. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de défaillance physique ou psychique.
- Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation. En cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie, brouillard...) ou pour toute autre raison majeure, les organisateurs se réservent notamment le droit de modifier les circuits ou d'annuler les courses ou randonnées, même au dernier moment.
- Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, détritiques organiques, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque

poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Les commissaires de course effectuent des contrôles volants sur les parcours.

- Tous les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les postes de ravitaillement. L'organisation incite les coureurs à se munir d'une pochette déchets pour transporter leurs déchets jusqu'au prochain ravitaillement. Des sacs plastiques pour les papiers souillés sont remis avec le dossard. Ils doivent être utilisés pour collecter les papiers souillés lors d'un besoin urgent aux abords des sentiers.
- Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.
- Certains passages des parcours proposés empruntent des chemins privés, qui ne sont accessibles que le jour de la randonnée. A ce titre, l'enregistrement des parcours par quelque moyen que ce soit, à des fins autres que strictement personnelles, est interdit. Par conséquent, la divulgation de ces traces sur le net ou ailleurs est à proscrire.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol et détérioration de matériel.
- Tous les coureurs devront être munis du matériel détaillé dans la partie « Equipement ».
- L'organisation se réserve le droit d'instaurer des délais de passage, de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.
- Tous les coureurs s'engagent sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter le règlement de course.

RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards pour les trails a lieu sur le **site du Goulet**, dans **l'ancienne usine Volvic**.

Les jours et horaires sont les suivants :

Judi 30 mai de 14h à 20h

Vendredi 31 mai de 3h à 3h45 et de 7h30 à 9h45

EQUIPEMENT

Matériel obligatoire pour les trails selon la réglementation FFA Hors Stade :

- Une frontale avec pile de rechange uniquement pour les coureurs de l'Ultra Trail Expérience Chaîne des Puys-Faille de Limagne, en solo et duo/trio (pour les premiers relayeurs)
- Un produit énergétique solide ou liquide (barre ou gel énergétique) - Un sifflet
- Le dossard propre à chaque coureur porté de façon visible et dans son intégralité
- La puce informatique propre à chaque dossard et chaque coureur
- La fiche sécurité comportant le N° de téléphone d'urgence et les règles de sécurité à respecter - Une réserve en eau au minimum de 0,5 litre
- Une couverture de survie pour se protéger soi-même ou un autre concurrent en cas de blessure
- Un téléphone portable obligatoire en charge (au moins pour le 110km)
- Eco-tasse obligatoire sur les ravitaillements, aucun gobelet ne sera fourni.

UN MATERIEL OBLIGATOIRE COMPLEMENTAIRE PEUT ETRE EXIGE à tout instant, en fonction des bulletins météorologiques obtenus auprès de Météo France ou pour tous autres paramètres extérieurs, le directeur de course peut exiger le port d'un matériel obligatoire. Celui-ci sera :

- **une veste de pluie, coupe-vent imperméable à manches longues.**
- **un collant long ou bien un collant corsaire (jusqu'au genou) + chaussettes longues**
- **une casquette ou bonnet ou buff pour se couvrir la tête**

Pour être autorisé à prendre le départ, chaque concurrent s'engage à posséder et à porter ce matériel de sécurité obligatoire et à le présenter dans son intégralité lors du retrait de dossard. Des contrôles seront effectués sur la ligne de départ et sur le parcours.

Conseils :

- Consultez la météo les jours précédents la course et adaptez votre équipement aux conditions prévues
- Relayeurs : prévoyez des vêtements chauds pour l'attente - Respectez toujours les consignes de l'organisation
- Le passage à chaque point intermédiaire est obligatoire.

ACCOMPAGNATEURS

Toute aide des accompagnants ou spectateurs qui voudraient courir ou pédaler aux côtés des coureurs sera considérée comme tricherie et mènera à la disqualification du participant.

Les spectateurs sont admis sur l'ensemble des parcours.

Les chiens doivent être tenus en laisse pour la sécurité des participants.

CHRONOMÉTRAGE DES TRAILS, POINTS DE CONTRÔLE ET BARRIÈRES HORAIRES

Le chronométrage des trails sera assuré par un dispositif électronique par SPORTIPS.

Chaque concurrent doit installer son dossard et la puce électronique, fournis par l'organisation comme indiqué sans y apporter de modification.

Des contrôles électroniques seront installés sur le parcours. Les concurrents qui ne seront pas enregistrés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés.

Des barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (ravitaillement...). Ces barrières horaires sont les suivantes :

Ultra Trail Expérience Chaîne des Puys-Faille de Limagne (110 km) :

- ▶ **Les barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (ravitaillement...)**
- ▶ **- 1^{er} : 8h45 au sommet du Puy de Dôme (départ du 2^{ème} relayeur pour les relais trio) au 29km.**
- ▶ **- 2^{ème} : 14h à l'ancien Péage du Puy de Dôme, (départ du 3^{ème} relayeur pour les relais trio) au 60km.**
- ▶ **- 3^{ème} : 19h30 au ravitaillement à la carrière de l'Espinasse au 88km. Exceptionnellement, les coureurs auront la possibilité de finir par un parcours de repli plus facile pour rejoindre l'arrivée au Goulet. Ils réaliseront 100 km au lieu de 110km prévus. Ils seront bien entendu classés derrière les participants qui auront parcouru la totalité du parcours, et pourront ainsi bénéficier des points UTMB.**

Trail Expérience Impluvium (43km) :

- ▶ **Sur Trail Impluvium barrière Horaire au Ravitaillement Village de Facemenier au 30km à 14h45.**

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les coureurs doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée. L'organisation se réserve le droit de mettre hors course tout concurrent qui ne serait manifestement pas en mesure de terminer l'épreuve. Les personnes arrêtées seront rapatriées par les équipes bénévoles jusqu'au village de l'événement.

Tout coureur mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète sachant que le débalisage est effectué par les serre-files.

Tout abandon doit être signalé à l'organisation et ne pourra se faire (sauf raison médicale évidente) qu'aux postes de contrôle.

Pour les courses en relais de l'Ultra Trail Expérience Chaîne des Puys-Faille de Limagne, tous les relayeurs doivent être partis au moment de la barrière horaire. Si toutefois le relayeur attendu n'était pas encore arrivé, il peut terminer son relais. L'équipe sera alors automatiquement classée après les équipes ayant respecté toutes les barrières horaires.

DETAILS DES TRAILS EN RELAIS (sous réserve de modifications)

Les relayeurs devront se rendre sur les zones de relais par leurs propres moyens. Aucun service de transport ne sera mis en place par l'organisation pour conduire les relayeurs sur les zones de relais.

EXPERIENCE CHAINE DES PUY-S-FAILLE DE LIMAGNE FORMULE DUO : -

1^{er} Relai : du départ jusqu'au ravito Ancien Péage du Puy de Dôme
60km/2200D+

- 2^{ème} Relai : du ravito Ancien Péage du Puy de Dôme jusqu'à l'Arrivée 50km /1300D+

EXPERIENCE CHAINE DES PUY-S-FAILLE DE LIMAGNE FORMULE TRIO :

- 1^{er} Relai : du départ jusqu'au Sommet du Puy de Dôme 28km /1470 D+

- 2^{ème} Relai : du sommet du Puy de Dôme jusqu'au ravito l'Ancien Péage du Puy de Dôme 32km /730 D+

- 3^{ème} Relai : du ravito Ancien péage du Puy de Dôme jusqu'à l'Arrivée 50km /1300 D+

Stationnement véhicules possible au niveau du parking de la gare de départ du train du puy de Dôme (La Font de l'Arbre, 63870 Orcines)

Pour l'accès des relayeurs au sommet du puy de Dôme, un train sera spécialement affrété. Son départ est fixé à 5h45. Pour emprunter ce moyen de transport, les relayeurs devront se présenter sur place à 5h20 et pourront stationner leur véhicule sur le parking de la gare. Les coureurs du premier relais pourront ensuite redescendre avec ce même moyen de transport à tout moment de la journée. S'il le souhaite, le troisième relayeur peut également accompagner ses coéquipiers au sommet du puy de Dôme par le train et redescendre en compagnie du premier relayeur. Il devra pour cela le préciser lors du retrait de dossards.

Pour faciliter l'organisation des coureurs, le départ du troisième relayeur est prévu au niveau du parking de la gare de départ du train du puy de Dôme.

ABANDON

En cas d'abandon lors d'une course, un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y restituer son dossard. Le responsable du poste de contrôle invalide définitivement son dossard en le récupérant. Des navettes positionnées aux postes de contrôle seront mises à disposition pour récupérer les coureurs ayant abandonné.

Si un coureur ou randonneur est pris en charge par les services des secours de l'organisation ou conventionnels, il se trouve de fait sous l'autorité des services de secours et doit interrompre sa course si ces derniers l'exigent.

CATEGORIES D'AGES

Les catégories d'âges accessibles pour chaque parcours sont les suivantes :

- Expérience Pierre de Lave : Coureurs nés avant 2001 inclus (catégorie juniors)
- Expérience Volcanique : Coureurs nés avant 1999 inclus (catégorie espoirs)
- Expérience Impluvium Volvic : Coureurs nés avant 1999 inclus (catégorie espoirs)
- Expérience Chaîne des Puys-Faille de Limagne : Coureurs nés avant 1999 inclus (catégorie espoirs)

PENALISATION – DISQUALIFICATION SUR LES COURSES

En s'inscrivant à l'une des 4 courses de trail, les coureurs s'engagent à :

- ne pas utiliser de moyen de transport
- pointer à tous les postes de contrôle
- porter le dossard afin qu'il soit visible durant la totalité de l'épreuve
- se soumettre au contrôle anti dopage
- porter assistance à tout participant en difficulté
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision
- respecter l'intégralité du présent règlement

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur entraîne une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

JURY D'ÉPREUVE

Il est composé du comité d'organisation, de l'équipe médicale présente sur la course et du directeur de course

CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

La philosophie de l'événement ayant pour principal objet de sensibiliser à la richesse et la préservation d'un milieu naturel d'exception, l'aspect chronométrique et performance sportive est volontairement relégué au second plan au profit d'une expérience personnelle faite de valeurs de convivialité, de dépassement de soi et d'osmose avec la nature.

De cette manière, seules les personnes suivantes seront récompensées :

Expérience Pierre de Lave : Récompenses pour les 3 premiers du scratch Homme et Femme et lots à chaque 1^{er} catégories Homme et Femme pour 1^{er} junior, 1^{er} espoir, 1^{er} senior, 1^{er} M1 (40-49 ans), 1^{er} M2 (50-59 ans), 1^{er} M3 (60-69 ans), 1^{er} M4 (70-79 ans), 1^{er} M5 (80 ans et au-delà).

Expérience Volcanique : Récompenses pour les 3 premiers du scratch Homme et Femme et lots à chaque 1^{er} catégories Homme et Femme pour 1^{er} espoir, 1^{er} senior, 1^{er} M1 (40-49 ans), 1^{er} M2 (50-59 ans), 1^{er} M3 (60-69 ans), 1^{er} M4 (70-79 ans), 1^{er} M5 (80 ans et au-delà).

Expérience Impluvium Volvic : Récompenses pour les 3 premiers du scratch Homme et Femme et lots à chaque 1^{er} catégories Homme et Femme pour 1^{er} espoir, 1^{er} senior, 1^{er} M1 (40-49 ans), 1^{er} M2 (50-59 ans), 1^{er} M3 (60-69 ans), 1^{er} M4 (70-79 ans), 1^{er} M5 (80 ans et au-delà).

Expérience Chaîne des Puys-Faille de Limagne solo : Récompenses pour les 3 premiers du scratch Homme et Femme et lots à chaque 1^{er} catégories Homme et Femme pour 1^{er} espoir, 1^{er} senior, 1^{er} M1 (40-49 ans), 1^{er} M2 (50-59 ans), 1^{er} M3 (60-69 ans), 1^{er} M4 (70-79 ans), 1^{er} M5 (80 ans et au-delà) hommes et femmes.

Expérience Chaîne des Puys-Faille de Limagne duo : Récompenses pour les 3 premières équipes au scratch et lots pour la 1^{ère} équipe 100% féminine et la 1^{ère} équipe mixte.

Expérience Chaîne des Puys-Faille de Limagne trio : Récompenses pour les 3 premières équipes au scratch et lots pour la 1^{ère} équipe 100% féminine et la 1^{ère} équipe mixte.

Un concurrent qui pourrait cumuler 2 podiums ne se verra attribuer qu'une récompense pour le titre le plus prestigieux.

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Aucune dotation en argent n'est donnée.

Les résultats seront disponibles sur le site internet de l'événement.

ANNULATION D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription pour les courses et les randonnées doit être faite par courrier recommandé uniquement. La demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes :

- un accident, une maladie grave ou le décès du coureur/randonneur lui-même.
- une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, et ce avant le vendredi 17 mai 2019. En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course ou la randonnée. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Conditions d'indemnité : toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard le vendredi 24 mai 2019, cachet de La Poste faisant foi. Les demandes seront traitées dans le mois qui suit l'épreuve.

En cas de demande d'annulation, le remboursement des droits versés à l'inscription se fera moyennant une retenue de 5 € pour frais de dossier.

ANNULATION DES COURSES OU RANDONNEES

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'Organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation de l'épreuve pour cause d'épidémie, d'évènement climatique ou de catastrophe naturelle, aucun remboursement ne sera possible (un report éventuel d'une partie des frais d'inscription pourra être envisagé pour l'année suivante).

ASSURANCE / RESPONSABILITE

L'évènement est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs et randonneurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs et randonneurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

DROITS A L'IMAGE

Tout participant à l'évènement VVX renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

INFORMATIQUE ET LIBERTE

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants possèdent un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite.

PROGRAMME QUARTZ EVENT

L'Organisation de la **Volvic Volcanic Expérience** a décidé de mettre en place le programme QUARTZ Event destiné à protéger votre santé et à contribuer à un sport sans dopage. Le programme QUARTZ Event s'adresse à tous les participants. Il n'a ni vocation ni compétence à se substituer aux réglementations nationale et internationale en vigueur en matière de lutte antidopage mais a pour objet de renforcer la surveillance médicale avant, pendant et après la compétition. Le programme QUARTZ Event est mené en collaboration avec l'ITRA (International Trail Running Association), l'Association Athletes For Transparency (AFT) et la Fondation Ultra-Sports Science (USS). Il est géré par une Commission médicale composée uniquement de médecins. Cette Commission médicale a la possibilité de prendre conseil auprès des experts de son choix et est chargée en particulier de donner un avis consultatif à destination de la direction de course sur l'état médical des participants. Cette Commission médicale peut aller jusqu'à proposer à la direction de course la mise hors compétition d'un participant pour raisons de santé.

Chaque participant s'engage donc à:

1. Déclarer à la Commission médicale les informations médicales suivantes:
 - Tout antécédent médical et/ou pathologie notamment ceux pouvant accroître les risques pendant la pratique d'un sport
 - L'utilisation de traitements réguliers ou de médicaments ou de compléments alimentaires au moins durant les 30 jours précédant le début de la compétition
 - Toute demande ou utilisation d'une substance ou méthode soumise à une Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutique (AUT)
 -
2. Accepter l'ensemble des prélèvements urinaires et/ou sanguins et/ou capillaires et/ou salivaires et analyses associées dans les 30 jours avant le début de la compétition et jusqu'à 15 jours après la compétition, étant entendu que les frais inhérents à la réalisation de ces prélèvements et des analyses associées sont à la charge directe de l'Organisation.
3. Accepter de ne pas participer à la compétition en cas d'usage de glucocorticoïdes, indépendamment du mode d'administration et donc de la présence ou non d'une AUT, dans les 7 jours précédents le début de la compétition. L'usage de glucocorticoïdes pourra être notamment identifié dans le cadre des analyses réalisées, soit à partir d'un dosage direct, soit dans le cas d'une cortisolémie anormalement basse.
4. Accepter de répondre à toute convocation de la Commission médicale sur place ou à distance (téléphonie ou visioconférence) de manière à échanger sur son aptitude ou non à participer à la compétition.
5. Transmettre tout formulaire de contrôle antidopage réalisé dans les 30 jours avant le début de la compétition et jusqu'à 15 jours après la compétition. Chaque formulaire doit être lisible.
6. Accepter l'utilisation, uniquement à des fins de recherche et de manière strictement anonyme, des données le concernant. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données le concernant. La Commission médicale est l'instance auprès de laquelle le participant peut exercer ce droit.

La déclaration des informations médicales à la Commission médicale se fait au travers de l'espace santé ITRA auquel chaque participant a accès après avoir créé gratuitement un compte coureur sur le site internet de l'ITRA: <http://www.itra.run>. Les informations médicales déclarées sont accessibles uniquement aux médecins de la Commission médicale, aux experts désignés ainsi qu'à l'équipe médicale lors des soins éventuels en course.

Tout manquement déraisonnable, refus, ou transmission d'informations erronées en relation avec le programme QUARTZ Event peut entraîner la mise hors compétition du participant ou son déclassement après la compétition.

ACCEPTATION

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. Le fait de s'inscrire à l'une des courses ou randonnées de l'événement implique, de la part des participants, l'acceptation pleine et totale du présent règlement.